

ANNEXE 1 - Motifs et Barème des sanctions Administratives (250 pts = 1 Point sur 20) il n'y aura aucune limite au retrait de point

indisponibilité (sans justificatif):

	MALUS/classement	1ère infraction	Dés 2ème infraction	Suspension
Moins de 3 jours avant la rencontre	25Pts	1 match de suspension	30Pts	2 matchs
Absence à un match (sans justificatif sous 48 heures)	50Pts	4 matchs de suspension	100Pts	6 matchs

Absences nonjustifiées(*):**

	MALUS/classement	1ère infraction	Suspension	Dés 2ème infraction	Suspension
A une convocations des instances (COMITE DIRECTEUR,CRA, CDA et diverses Commissions)	100Pts	Dés 1ère infraction	4 matchs	200Pts	6 matchs
Au cours d'une formation obligatoire	100Pts	Dés 1ère infraction	4 matchs	200Pts	6 matchs
De rapport disciplinaire (sous 48 heures)	150Pts	Dés 1ère infraction	2 matchs	250Pts	4 matchs

Infractions lors des rencontres:

	MALUS/classement	1ère infraction	Dés 2ème infraction	Suspension
Retard injustifié et constaté à une rencontre	50Pts	2 matchs de suspension	100 pts	4 matchs
Comportement inadapté au sein du trio (rapport)	50Pts	1 match de suspension	100 pts	2 matchs
Non-respect des obligations de tenues vestimentaires	20Pts	1 match de suspension	40 pts	2 matchs

Manquements aux devoirs de l'arbitre:

	MALUS/classement	1ère infraction	Suspension	Dés 2ème infraction	Suspension
Avec incidence sur le résultat d'une rencontre	250 Pts	Décision prise par la Commission des		Décision prise par la Commission des Arbitres	
Sans incidence sur le résultat d'une rencontre	100Pts	Suspension 1 match		150Pts	2 matchs
Absence de sanctions administratives (constatées sur FMI ou feuille papier)	50Pts	Suspension 2 matchs		100 Pts	4 matchs
Absences de notifications des remplacements (constatées sur FMI ou feuille papier)	50Pts	Suspension 2 matchs		100 Pts	3 matchs
Absences de notifications des frais d'arbitrage et kms (caisse pèrèquation)	50Pts	Suspension 2 matchs		100 Pts	3 matchs
Frais Arbitrage , Trop perçu	50Pts	Suspension de 2 matchs , remboursement du trop peçu		100 Pts	4 matchs et remboursement du trop perçu

Comportements

	MALUS/classement	1ère infraction
Conduite inconvenante devant une commission du District	150 Pts	Suspension 3 matchs
Critiques, Comportement inconvenant vis-à-vis d'un collègue arbitre, d'un club ou tout autre officiel des instances du football quel que soit le support utilisé (***)	150Pts	Suspension 4 matchs
Manquement à l'éthique de l'arbitrage et/ou faiblesse manifeste dans l'arbitrage	250Pts	Suspension 4matchs

Dés 2ème infraction	Suspension
250Pts	Pouvant aller jusqu'à 3 mois
250Pts	Pouvant aller jusqu'à 3 mois
Suspension de désignations	Pouvant aller jusqu'à 3 mois

L'extention de sanction prononcée par le Comité de Direction à la demande de la CDA peut aller de plusieurs mois de radiation de l'arbitre en passant par un déclassement éventuel.

***Les absences non-excuses sont considérées comme définitives dès lors que les excuses écrites et accompagnées obligatoirement d'un justificatif ne sont pas parvenues à la CDA dans les 72 heures qui suivent la date de la séance constatant l'absence.

*** Ne s'applique que si l'arbitre n'a pas été sanctionné par une instance disciplinaire dans le respect de l'article 38 statut de l'arbitrage.

Les cas non stipulés ci-dessus font l'objet d'une étude et de sanctions particulières laissées à l'appréciation des membres de la CDA .

Toute infraction relevée en état de récidive entraîne obligatoirement le doublement de la sanction prévue au tableau ci-dessus.